

FONDS PUBLICS POUR LA SEULE ECOLE PUBLIQUE !

Observatoire de la Laïcité Scolaire 76

Pétition au gouvernement, à M. Peillon, aux sénateurs, aux députés

Fonds publics pour la seule Ecole Publique !

- Surdoté en postes sous le précédent gouvernement au détriment d'une Ecole Publique saignée, reconnu officiellement au mépris de la Loi de 1905, l'enseignement privé sépare la jeunesse en « communautés » marquées socialement.
- Lors des concertations sur la Refondation de l'Ecole de la République, la laïcité a été oubliée. Pour cette nouvelle législature et dès cette rentrée scolaire pour l'attribution de moyens et de postes, les prétentions de l'enseignement privé ont, elles, été entendues. L'enseignement catholique a été invité ès-qualité à débattre de la refondation au travers de son secrétaire général (SGEC) et de ses associations de parents(UNAPEL).
- Aujourd'hui, les collectivités locales, de par la législation, sont obligées de financer l'enseignement privé. Nombre de formations professionnelles ne sont plus assurées sur l'ensemble du territoire et au sein de l'enseignement public.
- C'est pourquoi nous vous demandons de conforter et de développer une Ecole Publique de proximité, sur tout le territoire, pour toutes et tous, gratuite et laïque. Seule l'Ecole Publique peut et doit être le creuset qui garantit l'égalité et la justice sociale, offrant à la jeunesse une formation et des savoirs affranchis de tout dogme.
- A l'origine d'une politique qui instaure le financement public de l'enseignement privé, la Loi Debré de 1959 doit être abrogée. Nous vous demandons que soient adoptés tous les moyens budgétaires, réglementaires, législatifs qui n'accordent les fonds publics qu'à la seule Ecole Publique.

**Premiers signataires (Observatoire Laïcité Scolaire 76) : CREAL 76, ICEM, DDEN Union de Seine-Maritime, FCPE, FSU, Snuipp, SNUEP, SUD, des élus*